

Règlement officiel du concours
« VANS x SKATE WITCHES CHALLENGE CONTEST »

VF NORTHERN Europe Limited, ayant son siège social 15, Atholl Crescent, Édimbourg, EH3 8HA, Royaume-Uni (ci-après la « **Société de promotion** ») organise un concours dénommé « VANS SKATE WITCHES CHALLENGE CONTEST » (le « **Concours** »).

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat. Toutefois, le Concours implique que les participants aient accès à Internet via leur téléphone portable et à leur propre compte Instagram (dont l'utilisation est soumise aux conditions prévues par Instagram).

En s'inscrivant au Concours, les Participants sont réputés avoir accepté d'être liés par les présents termes et conditions (le « **Règlement du Concours** »).

À propos du Concours :

Le concept du Concours est d'inviter les Participants, ci-après définis, à partager sur leur compte Instagram une photographie et/ou une vidéo montrant la manière dont ils interprètent le défi (le « **Défi** ») que The Skate Witches expliqueront aux spectateurs lors de deux ateliers masterclass (la « **Candidature** »).

Périodes de promotion

Le concours photo (le « **Concours photo** ») aura lieu de 19h00 CEST le 09/07/2020 à 20h59 CEST le 22/07/2020

Le concours vidéo (le « **Concours vidéo** ») aura lieu de 19h00 CEST le 23/07/2020 à 23h59 CEST le 05/08/2020 (les « **Périodes de promotion** »).

Éligibilité

Le Concours n'est ouvert qu'aux personnes résidant légalement au Royaume-Uni, en Italie, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Espagne, au Portugal, en Finlande, en Suède et en Pologne (les « **Pays éligibles** ») et âgées d'au moins 18 ans (le(s) « **Participant(s)** »).

Les Participants qui ne résident pas légalement dans l'un des Pays éligibles ne peuvent pas s'inscrire au Concours.

Modalités de participation :

Pour participer au Concours, les Participants doivent se rendre sur le site www.vans.eu (le « **Site Internet du Concours** »). Deux (2) ateliers masterclass différents seront animés par The Skate Witches sur le Site Internet du Concours (les « **Ateliers** »).

Les Ateliers seront diffusés sur le Site Internet du Concours aux heures suivantes :

Atelier Masterclass Numéro	Type d'Atelier Masterclass	Diffusion initiale de l'Atelier à/après 19h00 CEST	Date limite d'inscription à 20h59 CEST
1	Photo	9 juillet 2020	22 juillet 2020
2	Vidéo	23 juillet 2020	5 août 2020

Durant chaque Atelier, The Skate Witches donneront des détails sur le Défi concernant le Concours photo et le Concours vidéo.

En ce qui concerne le Concours photo, la Candidature du Participant doit être soit (i) une photo originale, soit (ii) une photo modifiée pour magazine. En ce qui concerne le Concours vidéo, la Candidature du Participant doit être soit (i) une vidéo originale, soit (ii) et une version modifiée d'une vidéo de The Skate Witches.

Une fois que les Participants ont créé leur Candidature, ils doivent :

1. avoir accès l'application Instagram depuis leur téléphone portable ;
2. suivre le compte Instagram « @vans_europe » ; et
3. partager leur Candidature sur leur propre compte Instagram en utilisant le hashtag « #VansSkateWitches » et en mentionnant « @vans_europe » lors des Périodes de promotion.

Chaque Candidature partagée conformément au présent Règlement du Concours sera considérée comme valant inscription au Concours (« **Inscription** »).

Les Participants doivent avoir leur propre compte Instagram et s'assurer que l'option « privé » n'est pas activée. Si les Participants n'ont pas l'application Instagram, ils peuvent la télécharger à travers le magasin d'applications se trouvant sur leur appareil. Le téléchargement de l'application Instagram est gratuit.

Les Participants peuvent partager leur Candidature, soit sous forme d'une image/vidéo unique, soit sous forme d'un album, mais elle ne comptera que pour une seule Inscription en vue de la sélection des gagnants.

Les Participants ne sont pas autorisés à déposer la même Candidature plus d'une fois durant la Période de promotion. Les Candidatures doubles soumises par un même Participant donneront lieu à exclusion, à la seule et entière discrétion de la Société de promotion.

Si un Participant soumet au moins deux Candidatures différentes, chacune sera considérée comme une Inscription distincte.

Les Participants peuvent partager autant de Candidatures qu'ils le souhaitent. Chaque Candidature soumise conformément au présent Règlement du Concours comptera pour une Inscription et sera prise en compte en vue de la sélection des gagnants.

L'inscription via Instagram peut entraîner des frais de données standards. Pour plus de détails, les Participants sont invités à consulter le barème des prix de leur fournisseur de réseau. Les Participants acceptent de supporter tous les frais exigés par leur fournisseur de réseau et la Société de promotion n'en sera nullement redevable aux Participants.

En s'inscrivant, les Participants, reconnaissent avoir lu, compris et accepté le présent Règlement du Concours. Ne participez pas au concours sans avoir lu attentivement au préalable le Règlement du Concours.

Limitations :

Les Participants ne peuvent recevoir plus d'un (1) prix.

Les personnes suivantes ne sont PAS éligibles à s'inscrire au Concours :

- (a) Employés, cadres et dirigeants de la Société de promotion, de sa société mère, de ses filiales, sociétés affiliées, divisions, sociétés liées et agences (y compris l'Administrateur) ;
- (b) Employés, cadres et dirigeants de Skate Like A Girl, Wheels of Fortune, de toute entité qui y est liée ;

- (c) Tout membre de la famille proche (parent, enfant, frère, sœur, conjoint) de toute personne appartenant à la catégorie précédente, quel que soit son lieu de résidence ;
- (d) tout membre du même foyer de toute personne relevant des catégories a) ou b), qu'il soit lié ou non ; et
- (e) The Skate Witches (c'est-à-dire Mme Kristin Ebeling et Mme Shari White), leur famille proche (telle que définie dans la catégorie (c)) ou les membres du même foyer que Mme Ebeling ou Mme White.

Conditions de Candidature

Une Candidature (vidéo et/ou photo(s) + texte) doit remplir les conditions suivantes pour permettre l'inscription au Concours :

- La Candidature doit être réalisée dans un format compatible avec Instagram et conforme aux conditions d'Instagram ;
- La Candidature doit montrer et décrire quelque chose de la manière dont le Participant interprète le Défi ;
- Le Participant doit avoir recueilli l'autorisation des personnes figurant sur la photo et/ou la vidéo afin de pouvoir soumettre la Candidature au Concours ;
- La Candidature ne doit pas montrer de personnes âgées de moins de 18 ans ;
- Une fois téléchargée, la Candidature doit pouvoir être clairement visionnée ;
- La Candidature doit être un travail original et ne pas être tiré d'éléments trouvés en ligne ou d'autres sources ;
- La Candidature ne doit pas porter atteinte aux droits d'une autre personne ou entité en termes de copyrights, de droit des marques, de droits moraux, de droits relatifs à la vie privée ou à la publication, ou de tout autre droit de propriété intellectuelle ;
- Les éléments suivants ne doivent pas apparaître : des produits de marques de tiers ou concurrentes, d'autres noms ou logos, des expressions ou objets sans rapport avec le Concours ;
- La Candidature ne doit pas contenir d'élément inapproprié, indécent, obscène, haineux, délictuel, diffamatoire, calomnieux, faisant la promotion du sectarisme, du racisme, de la haine ou de la violence envers un groupe ou une personne, ni la promotion de la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge ; et
- La Candidature doit être en lien avec les Défis.

La Société de promotion se réserve le droit de rejeter ou d'exclure toute Candidature qu'elle estime, à sa seule discrétion, non conforme à l'esprit du Concours ou susceptible de porter atteinte à l'image ou à la réputation de la Société de promotion, du Concours ou de toute autre tiers.

Si la Société de promotion décide de rejeter ou d'exclure la Candidature jugée contraire au présent Règlement du Concours, le Participant perdra toute chance de gagner l'un des prix offerts dans le cadre du Concours.

Responsabilité du Participant concernant sa Candidature :

En s'inscrivant au Concours, les Participants acceptent le présent Règlement dans son intégralité et déclarent que :

- (a) ils sont l'auteur de la photo partagée sur Instagram et propriétaire de tous les droits de copyright et de propriété intellectuelle s'y rattachant et que les photos n'ont été ni copiées, ni reproduites à partir d'autres sources ou de tiers ;
- (b) la Candidature est originale et n'a pas été publiée auparavant ni présentée dans d'autres

- concours ;
- (c) la Candidature ne contient aucun élément qui soit illégal, en violation ou contraire aux lois ou règlements de l'Angleterre et du Pays de Galles ou de tout lieu où la Candidature a été rédigée ;
 - (d) la Candidature n'est pas une reproduction et ne viole pas de droits de propriété intellectuelle, de droits moraux, de copyrights, de droits de protection des données personnelles de tiers, de droits de publication et d'une manière générale la photo respecte les dispositions légales en matière de copyrights et toute autre réglementation ou loi en vigueur. Les Participants doivent noter que ceci inclut (à titre indicatif) les noms de marque, le logo des noms de produits, les événements et les équipes sportives professionnelles ;
 - (e) ils garantissent par les présentes à la Société de promotion et à toute personne désignée par ses soins (dont The Skate Witches) une licence non exclusive, libre de redevances d'utiliser, adapter, publier, modifier, distribuer, reproduire et afficher la Candidature en tout ou partie, au niveau mondial, indéfiniment, et de l'incorporer dans d'autres travaux sous toute forme, tout support média ou toute technologie connus à ce jour ou mis au point par la suite, incluant notamment tout média Internet, dont le compte Instagram du Concours, le site Internet de la Société de promotion ou les sites Internet y afférents et toute autre plateforme de réseaux sociaux (tels Instagram, Facebook, Twitter, YouTube, Pinterest etc.), à toutes fins quelles qu'elles soient, notamment à des fins promotionnelles, publicitaires ou de marketing (sauf interdiction légale) jusqu'au moment où le Participant décidera de révoquer ces droits ;
 - (f) ils accordent par la présente à la Société de promotion et à ses agences la permission d'utiliser et de stocker toutes les informations personnelles en rapport avec la Participation, conformément à la politique de confidentialité en vigueur de la Société de promotion, sans autre avis ni compensation ;
 - (g) ils sont entièrement responsables de la Candidature partagée et indemniseront en conséquence la Société de promotion de toute responsabilité encourue si la Candidature s'avère non conforme aux conditions prévues au présent Règlement du Concours ;
 - (h) la société de promotion et toute personne désignée par ses soins (y compris The Skate Witches) ont un large accès aux idées, histoires, dessins et autres matériels littéraires/artistiques soumis à chacun d'eux par des sources extérieures ou développés par leurs propres employés et que ces idées/ histoires/ dessins/ matériels littéraires/artistiques peuvent être concurrentiels, similaires (ou même identiques) à la participation et que la Société de promotion et ses personnes désignées (y compris The Skate Witches) n'ont aucune responsabilité envers le Participant ou tout tiers en relation avec celui-ci ;
 - (i) la Société de promotion et les personnes désignées par ses soins (y compris The Skate Witches) n'ont aucune obligation de confidentialité ou autre obligation fiduciaire envers les Participants ;
 - (j) ils renoncent aux « droits moraux des auteurs » ou aux droits de propriété naturels similaires qu'ils peuvent avoir dans leur Participation ;
 - (k) ils acceptent qu'à la demande de la Société de promotion et/ou de The Skate Witches et sans compensation d'aucune sorte, ils signent tout document supplémentaire afin d'effectuer, d'enregistrer ou de parfaire l'octroi des droits de propriété ;
 - (l) ils acceptent de participer à toute publicité raisonnable demandée par la Société de promotion, dans le cas où ils gagneraient l'un des prix disponibles dans le cadre du Concours ; et
 - (m) ils acceptent d'envoyer le fichier original et un texte décrivant brièvement leur Candidature, et

- (n) ils autorisent également l'utilisation de leur nom, ressemblance, photo, voix, informations à caractère biographique, image et tout autre élément de leur personne à des fins publicitaires et/ou commerciales par la Société de promotion et ses filiales sans autre avis ni rémunération, dans le cas où ils gagneraient l'un des prix offerts dans le cadre du Concours. Si la Société de promotion devait choisir d'afficher publiquement l'œuvre, ou toute autre candidature, d'un gagnant, ce qui précède inclut des actions publicitaires s'y rattachant à l'entière discrétion de la seule Société de promotion.

Chaque Participant autorise également la Société de promotion à accomplir, ou à ne pas accomplir, d'acte relatif à la Candidature du Participant qui, d'une manière ou d'une autre, porterait atteinte aux droits moraux de celui-ci.

Chaque Participant reconnaît que d'autres Participants peuvent avoir utilisé dans leur Candidature des idées et/ou des concepts pouvant être similaires, en termes d'idée ou de concept, à ce qui figure dans la Candidature du Participant. Chaque Participant comprend et accepte qu'il n'aura aucun recours contre tout autre Participant ou la Société de promotion, fondé sur cette similarité ni droit à aucune compensation du fait de cette similarité.

À sa seule et entière discrétion, la Société de promotion peut publier des Candidatures sur son compte Instagram ou tout réseau social, site Internet ou autre média.

Chaque Participant accepte que la violation de toute condition prévue par le présent Règlement du Concours autorisera la Société de promotion à retirer immédiatement le Participant et/ou sa Candidature du Concours sous réserve des autres droits et/ou recours de la Société de promotion.

Vérification

Les Candidatures seront déclarées nulles et ne seront pas acceptées comme Participation si la Société de promotion estime, à sa seule discrétion, que le contenu concerné (photo/film) n'est pas entièrement conforme aux exigences suivantes :

- (a) inclut des éléments susceptibles de porter atteinte à la marque ou au copyright ou à d'autres droits de propriété intellectuelle d'un tiers (par exemple, les noms ou logos de marque, les noms de produits, les événements, les équipes sportives professionnelles, même les combinaisons de couleurs, ou les photographies ou œuvres d'art appartenant à un tiers) ;
- (b) inclut un nom ou un surnom ou un symbole ou une image associé à une autre personne (vivante ou morte), sauf si vous avez le consentement de cette personne ;
- (c) inclut des éléments susceptibles d'être ou de contenir des images insultantes, abusives, incitant à la violence, menaçantes, intimidantes, obscènes, provocatrices, sexuellement explicites, profanes, offensantes, harcelantes, désobligeantes, dégradantes, diffamatoires, blessantes, discriminatoires ou illégales ou portant atteinte à la vie privée d'autrui ;
- (d) inclut des informations personnelles (par exemple, le numéro de téléphone, l'adresse électronique) du participant ou de toute autre personne ;
- (e) inclut des informations/éléments qui ne sont pas pertinents pour l'attribution du Défi correspondant ou, le cas échéant, qui ne sont pas véridiques dans tous leurs aspects significatifs ;
- (f) inclut des éléments ayant déjà été publiés ; ou
- (g) inclut des éléments qui dénigrent ou portent atteinte à l'image et/ou à la réputation commerciale de la Société de promotion ou de sa marque VANS ; ou diffament, insultent ou calomnient The Skate Witches (Mme Ebeling et/ou Mme White).

Si une personne choisit de soumettre une participation dans la sous-catégorie « photos modifiées pour le magazine » du Défi pour le Concours photo et/ou la sous-catégorie « version modifiée de la vidéo The Skate Witches » du Défi pour le Concours vidéo, la Société de promotion et The Skate Witches accordent aux Participants un droit et une licence limités, non exclusifs, libres de droits et non transférables d'utiliser le contenu de l'Atelier correspondant dans le seul but de créer une participation pour le Défi concerné. Sauf autorisation contraire écrite et préalable de la Société de promotion et de The Skate Witches, ce droit et cette licence prendront automatiquement fin à la date limite d'inscription au Défi correspondant. Toute autre utilisation du contenu d'un Atelier est strictement interdite et constitue une violation des droits de la Société de promotion et de The Skate Witches susceptible de réparation.

En dehors de l'exception limitée qui précède, toute utilisation du contenu de tiers sans leur consentement est strictement interdite. Sans limitation, les cas de copie ou de plagiat entraîneront l'annulation de la participation, l'exclusion automatique du Concours (y compris de tout Défi restant) et constitueront une falsification en vertu du présent Règlement.

La Société de promotion peut, à sa seule discrétion, poser une condition à la sélection d'un Participant en tant que gagnant potentiel d'un prix et/ou à l'attribution du prix, à savoir que le Participant fournisse une preuve appropriée de ce(s) consentement(s), à la demande de la Société de promotion et sans compensation. Pour éviter toute confusion, The Skate Witches accordent aux Participants le droit limité de faire référence à Mme Ebeling et/ou Mme White aux seules fins de la participation au Concours sans autorisation supplémentaire.

Prix

Un (1) prix est attribué dans chaque catégorie ci-dessous, qui sera remis conformément à la section intitulée « Méthode d'attribution des prix » ci-après.

(A) Concours photo

- un (1) an de fourniture en sneakers Vans (plus de détails ci-dessous), et l'inclusion éventuelle dans le magazine de The Skate Witches.

(B) Concours vidéo

- un (1) an de fourniture en sneakers Vans (plus de détails ci-dessous), et l'inclusion éventuelle dans le magazine de The Skate Witches.

Un an de fourniture de sneakers Vans signifie 12 paires de sneakers Vans. Ce prix sera attribué sous forme de codes promotionnels Vans d'une valeur totale de mille deux cents euros (1 200 euros).

Les prix ne sont pas transférables à une autre personne et aucune somme d'argent ni aucune autre modalité ne sera proposée.

Méthode d'attribution des prix :

(A) Pour chaque Défi d'Atelier, les Inscriptions seront triées en différentes catégories comme suit :

- Concours photo, photos originales et photos modifiées pour le magazine ;
- Pour le Concours vidéo, vidéo originale et version modifiée de la vidéo de The Skate Witches;

(B) Dans tous les cas, les gagnants seront sélectionnés après évaluation des Inscriptions par un jury composé de The Skate Witches, de représentants de la Société de promotion et d'un juge indépendant (le « **Jury** »). Toutefois, si Mme Ebeling et/ou Mme White ne sont pas disponibles pour participer aux évaluations d'un ou de plusieurs Défis (ou de l'une des sous-catégories des Défis pour une raison quelconque, la Société de promotion et The Skate Witches peuvent choisir un autre représentant de The Skate Witches approuvé par Mme Ebeling et Mme White, à leur seule discrétion.

(C) Le jury utilisera les critères d'évaluation suivants, d'importance égale :

- (1) Créativité ;
- (2) Force et clarté d'expression générales ; et
- (3) Pertinence pour l'attribution du Défi correspondant.

(les « **Critères d'évaluation** »)

Lors de l'examen des inscriptions, les juges prendront en compte l'âge du **Participant**.

(D) En participant au Concours, les Participants (ou, dans le cas où le Participant est mineur dans un Pays éligible, son parent/représentant légal) acceptent les décisions de la Société de promotion/des juges, qui sont définitives et contraignantes à tous égards et insusceptibles d'appel.

(E) Les délibérations se dérouleront comme suit :

Concours	Date approximative des délibérations
Concours photo	24 juillet 2020
Concours vidéo	7 août 2020

(F) En cas d'égalité dans l'une ou l'autre des sous-catégories d'un Défi d'Atelier, un représentant supplémentaire de la Société de promotion et/ou de The Skate Witches examinera les Participations arrivées à égalité selon les critères susmentionnés afin de déterminer la Participation qui est le gagnant potentiel du prix.

Les Participants qui ont soumis les Candidatures ayant obtenu les meilleures notes selon les critères d'évaluation de chaque catégorie seront considérés comme gagnants (le « **Gagnant** »).

Le jury désignera également un (1) finaliste pour chaque catégorie par ordre de préférence selon les Critères d'évaluation. Il ne sera recouru à un finaliste que si le gagnant ne réclame pas son prix conformément au présent Règlement du Concours, s'il a déjà gagné un prix ou s'il est exclu du Concours pour quelque motif que ce soit.

La décision du Jury est définitive et contraignante pour tout ce qui a trait au Concours.

Dans le cas où il y aurait plus de prix disponibles que de Participants, la Société de promotion se réserve le droit, à son entière discrétion, de ne pas attribuer lesdits prix ou d'attribuer moins de deux (2) prix.

Information des gagnants

La Société de promotion contactera les Gagnants dans les sept (7) jours calendaires suivant la date approximative des délibérations. Les gagnants seront informés par l'envoi d'un message direct et privé sur Instagram leur demandant de fournir leurs données de contact complètes, incluant leur nom, prénom, nationalité, adresse électronique et numéro de téléphone.

Les Gagnants auront sept (7) jours calendaires après avoir été informés de leur gain pour répondre au message de notification en acceptant le prix et en fournissant l'ensemble des informations demandées par la Société de promotion.

Si, dans les sept (7) jours calendaires suivant la première tentative de notification, un gagnant potentiel ne répond pas au message, s'il ne fournit pas les informations requises, si le Prix ou la notification de gain est retourné comme étant non distribuable, la Société de promotion tentera de contacter le Gagnant en utilisant l'adresse électronique fournie (le cas échéant) ou le compte Instagram utilisé par le Gagnant. Si, après une nouvelle période de sept (7) jours calendaires suivant cette seconde notification, le gagnant potentiel ne répond pas, s'il ne fournit pas les informations requises, ou si la notification est à nouveau retournée comme étant non distribuable, ou si le prix est refusé par le gagnant potentiel ou en cas de violation du présent Règlement du Concours et de ses conditions, le prix en question sera perdu et pourra être attribué à un finaliste.

Le premier finaliste ayant le score le plus élevé sera contacté selon les mêmes modalités que ci-dessus et, le cas échéant, la procédure sera réitérée jusqu'à ce que le prix soit définitivement attribué à un finaliste.

Dans le cas où, après avoir suivi la procédure d'attribution sus décrite, un prix ne peut pas être remis à un gagnant ou à un finaliste, la Société de promotion se réserve le droit de ne pas l'attribuer.

En cas de non-attribution du prix, aucune compensation ne sera accordée.

La Société de promotion se réserve le droit de demander aux gagnants de fournir une pièce d'identité en cours de validité attestant leur âge et leur identité avant de recevoir leur prix. Tout document produit permettant de vérifier l'identité doit être établi au nom de la personne inscrite au Concours.

Le Promoteur n'est pas responsable vis-à-vis des gagnants pour lesquels le contact et/ou la livraison ne peuvent être effectués en raison de :

- (i) informations incorrectes ou incomplètes fournies par le Gagnant ; ou
- (ii) dysfonctionnement de la messagerie directe Instagram du Gagnant ; ou
- (iii) le compte Instagram du Gagnant n'est plus actif.

Données personnelles :

Toute information, y compris les données personnelles, fournie par un Participant sera conservée et utilisée par la Société de promotion, les sociétés appartenant à son groupe, ses fournisseurs et/ou sous-traitants nécessaires à l'administration du concours, conformément à la politique de confidentialité de la Société de promotion : <https://www.vans.co.uk/help/privacy.html> (la « **Politique de confidentialité** »).

En participant au Concours, les Participants acceptent par la présente que la Société de promotion recueille et utilise leurs informations personnelles et reconnaissent qu'ils ont lu et accepté la politique de confidentialité.

L'utilisation des données personnelles obtenues dans le cadre du Concours est soumise aux lois applicables et à la Politique de confidentialité.

Généralités :

La Société de promotion se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier, de prolonger ou de suspendre ce Concours si, à sa seule discrétion, des virus, une pandémie, une épidémie, des bogues, une intervention humaine non autorisée, une escroquerie ou d'autres causes raisonnablement indépendantes de sa volonté altèrent ou affectent la gestion, la sécurité, l'impartialité ou le bon déroulement du Concours. Dans ce cas, la Société de promotion est en droit de désigner le gagnant à partir de toutes les Participations reçues avant et/ou après, s'il y a lieu, l'action engagée par la

Société de promotion.

Dans la mesure où la loi l'autorise, en cas de suspension ou d'annulation, la Société de promotion ne peut pas être tenue pour responsable des frais exposés ou des dommages subis, qu'ils soient directs, indirects, consécutifs ou non, et la Société de promotion ne sera pas tenue d'organiser un autre Concours ou d'offrir un autre prix.

En cas de circonstances imprévues, ou de circonstances échappant au contrôle raisonnable de la Société de promotion, celle-ci se réserve le droit de modifier, de retirer ou de remplacer toute partie de ce Concours et/ou prix par une solution alternative raisonnable.

La Société de promotion est en droit d'interdire à un Participant de prendre part au Concours ou de remporter le prix si, à sa seule discrétion, elle constate que ledit Participant tente de compromettre le bon déroulement du Concours par tricherie, piratage, tromperie ou par le biais d'autres pratiques déloyales (dont l'utilisation de programmes automatisés de saisie rapide) ou qu'il entend gêner, agresser, menacer ou intimider tout autre Participant ou des représentants de la Société de promotion.

Trafiquer le Concours de même qu'interférer avec le fonctionnement prévu du Concours ou tenter de frauder à l'égard de la Société de promotion et/ou de The Skate Witches dans le cadre du Concours entraîneront l'exclusion du Gagnant, le cas échéant ; et la société de promotion peut interdire à toute personne dont il est établi qu'elle est impliquée dans ces actions de participer à l'avenir à des loteries ou concours parrainés par la Société de promotion et/ou interdire à cette personne de participer à de futures activités de la Société de promotion ou autrement associée à The Skate Witches ; en outre, la Société de promotion et/ou The Skate Witches peuvent engager des poursuites judiciaires contre cette personne.

Les Participants multiples ne sont pas autorisés à partager un même compte Instagram. Toute tentative par un Participant d'obtenir davantage que le nombre d'inscriptions mentionné en utilisant de multiples/différents comptes Instagram, identités ou tout autre moyen rendra nulles et non avenues les inscriptions de ce Participant qui encourt l'exclusion. L'utilisation de tout système automatisé pour participer est interdite et entraînera l'exclusion. En cas de litige relatif à un compte Instagram, le titulaire du compte autorisé sera réputé être le Participant. Le « titulaire du compte autorisé » est la personne physique à laquelle un compte est attribué par Instagram. Chaque gagnant potentiel peut être tenu de prouver qu'il est le titulaire du compte autorisé.

La preuve de la candidature ne sera pas considérée comme valant preuve de la réception par la Société de promotion.

La Société de promotion n'est pas responsable des problèmes techniques ou des erreurs humaines pouvant aboutir à ce qu'une Candidature ne soit pas reçue ou à ce qu'elle soit égarée ou endommagée ni de toute destruction ou altération ou accès non autorisé aux Inscriptions.

La Société de promotion se réserve le droit de vérifier à tout moment la validité des Candidatures et des Participants (dont l'identité, l'âge et le lieu de résidence d'un Participant) et d'exclure toute Candidature non conforme au présent Règlement.

Sauf cas de négligence de la part de la Société de promotion et dans la mesure où la loi l'autorise, la Société de promotion ne sera en aucun cas responsable en cas de blessures, de pertes, de dommages ou de frais subis ou exposés par tout gagnant du Concours, en tant que résultat direct ou indirect de sa participation au Concours et/ou de son acceptation d'un prix.

L'acceptation du présent Règlement du Concours est une condition à la participation au Concours et l'inscription vaut pleine acceptation de ce Règlement du Concours.

La décision de la Société de promotion est définitive. Aucune correspondance ne sera engagée sauf avec les gagnants pour leur notifier qu'ils ont gagné et leur remettre leur prix.

Les prix cités sont attribués en fonction de leur disponibilité et, en cas de circonstances imprévues, ou de circonstances raisonnablement indépendantes de la volonté de la Société de promotion, celle-ci se

réserve le droit de modifier, de retirer ou de remplacer toute partie du concours et/ou prix en vue d'un arrangement d'une valeur supérieure ou égale.

Les prix sont incessibles, et il ne sera proposé ni espèces, ni modalités alternatives.

Le fait pour la Société de promotion de ne pas faire exécuter l'un ou l'autre de ses droits à tout moment ne vaut pas renonciation à ces droits.

Le Concours n'est en aucun cas parrainé, soutenu, géré par ou associé à Instagram.

En cas de divergence entre la version anglaise du présent Règlement du Concours et ses traductions, la version anglaise prévaudra.

La Société de promotion sera en droit de révéler le nom des gagnants sur demande d'un Participant, 60 jours après la fin de la Période de promotion.

Les gagnants seront seuls responsables du paiement de toute taxe applicable liée à leur prix.

Si l'une ou l'autre des conditions du présent Règlement du Concours devait être déclarée nulle ou contraire à la loi, cette condition sera réputée sans effet, mais toutes les dispositions restantes continueront à s'appliquer.

Le présent Règlement du Concours sera régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles et relèvera de la compétence non exclusive des tribunaux d'Angleterre.